

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Compte rendu de la séance du  
24 JANVIER 2022

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis en visioconférence sur la convocation en date du dix-huit janvier deux mille vingt-deux qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT,  
Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON,  
Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Jean-Paul  
MAUREL, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Pacôme  
RUPIN, Antoine SIGWALT, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley  
WIRDEN

Étaient absent.e.s : Néant

Absent.e.s ayant donné pouvoir : 3

Véronique LEVIEUX a donné pouvoir à Catherine TRONCA

Audrey PULVAR a donné pouvoir à Ariel WEIL

Christel TORIELLO a donné pouvoir à Julien ROUET

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 18h08.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

2022 PC 01 - Désignation du secrétaire de séance

2022 PC 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021

2022 PC 03 - Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

2022 DAE 9 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du Café-Restaurant Fluctuât Nec Mergitur, situé Place de la République (Centre-10e-11e)

2022 DAE 17 - Marché couvert des Enfants Rouges - attribution de la délégation de service public

2022 DASCO 1 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros).

2022 DASCO 5 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023.

2022 DEVE 1 - Travaux de démolition et de reconstruction d'un mur mitoyen - Convention entre la Ville de Paris et le Syndicat de Copropriétaires du 18, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (4e)

2022 DFPE 17 - Subventions (313.717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris.

2022 DLH 54 - 6 rue d'Aboukir (Paris Centre) - Aménagement d'un accueil de jour provisoire - Autorisation administrative.

2022 DPE 2 - Subventions (53.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet

2022 DPE 3 - Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

2022 DVD 4 - Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris Centre) et Cardinet (17e). Avenant n°2 fixant les dates de fin anticipée de la convention de service public de ces parcs.

2022 SG 11 - Convention entre la Ville de Paris et le Comité International Olympique (CIO) ayant pour objet d'encadrer l'utilisation des images olympiques

## **VŒUX**

VPC 2022 01 - Vœu déposé par Karine Barbagli relatif aux collèges dans les cités scolaires

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL.

La séance est ouverte à 18 h 08.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Bonjour à tout le monde. Bonjour à ce nouveau Conseil de Paris Centre. Je crois que nous sommes en diffusion immédiate ou légèrement décalée. Bonjour à tous les élus de Paris Centre qui sont réunis ici. Bonne année à ceux à qui je ne l'ai pas encore dit ; nous avons déjà pas mal travaillé ensemble. Bonne année à tout le personnel de la Mairie de Paris Centre qui est à nos côtés ce soir pour nous aider à ce que ce Conseil se passe bien, à tous les habitants et toutes les habitantes qui nous suivent ce soir pour ce Conseil de Paris Centre, qui comme vous le voyez et l'entendez, est donc à nouveau dématérialisé. Nous nous adaptons à chaque fois aux conditions sanitaires ; nous verrons pour le prochain, mais en tout cas celui-ci se fait à distance de sécurité, de manière dématérialisée, ce qui permet aux gens de suivre de chez eux. Je sais que c'est très apprécié.

J'en profite pour faire un tout petit point sur la mise en place du contexte sanitaire et de l'accompagnement des habitantes et des habitants. Deux centres de vaccination se sont installés : le centre de vaccination de Paris Centre qui s'est installé il y a un an, en janvier dernier à Paris Centre, a déménagé depuis quelques mois au 22 rue Mahler dans le 4e arrondissement où il a encore plus de files. Un deuxième centre s'est réinstallé la semaine dernière sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Il permet à la fois de se faire vacciner et de se faire tester ; il présente la particularité d'avoir la possibilité de vaccination pédiatrique le mercredi, le samedi et le dimanche sur rendez-vous. Pour les adultes, c'est avec ou sans rendez-vous. Je voulais vous donner ces informations importantes. Nous avons un troisième lieu de vaccination publique à Paris Centre, à l'Hôtel Dieu ; je rappelle qu'il n'est pas réservé aux soignants et qu'il accueille aussi le grand public. Il y a bien sûr des

centres de tests un peu partout dans les pharmacies notamment ; un nouveau centre de test de grande capacité vient d'ouvrir au Forum des Halles à l'étage -4 ; il est opéré par la pharmacie des Halles et a été ouvert avec la coopération de l'Agence Régionale de la Santé, qui travaille avec nous sur tous ces centres. Vous pouvez aussi vous faire vacciner chez les praticiens libéraux et dans les pharmacies, de même que pour les tests antigéniques dans beaucoup de pharmacies, pas toutes. Les tests PCR se font dans les laboratoires.

Voilà ce que je voulais vous dire essentiellement à ce stade.

Avant de commencer proprement dit nos délibérations, je voudrais donner la parole à Karine pour faire un point sur les masques FFP2 dans les écoles.

### **Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes qui nous regardez ce soir. Un petit point tout d'abord sur le déploiement des capteurs de CO2 : la Ville de Paris a commandé 2400 capteurs de CO2 qui arrivent petit à petit, car il y a des tensions d'approvisionnement. Le déploiement a commencé ; il arrive à Paris Centre le 28 janvier, il concernera une trentaine de capteurs pour 2 crèches, 7 écoles et 2 collèges. Cela continuera ensuite tout le long du mois de février. Je rappelle que ces capteurs vont être mutualisés entre les classes ; ils n'ont pas vocation à rester en permanence dans une classe, ils sont là pour indiquer lorsqu'il faut aérer. C'est vraiment un repère pour aérer, pour prendre de bonnes pratiques d'aération. Lorsqu'une classe a bien repéré quand il faut aérer, elle le passe à une autre classe. Un capteur coûte 277 euros, et la subvention de l'État est à hauteur de 50 euros ; la Ville continue à investir et à lutter contre la crise à vos côtés.

Au niveau des masques FFP2, la Ville agit déjà ; nous avons déjà livré les masques dans les écoles maternelles et dans les crèches. Les livraisons pour les écoles élémentaires arrivent. Ce sont des livraisons pour les agents. Ce sera sur demande. Le stock de FFP2 est reçu, ainsi que des autotests pour tous les agents ; c'est un masque par agent par jour, s'il le souhaite, au niveau élémentaire, en maternelle et dans les crèches.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. Nous avons une autre communication, présentée par Dorine BREGMAN, sur le lancement d'une concertation en lien avec le règlement particulier des terrasses pour la zone Montorgueil Saint-Denis. Dorine BREGMAN.

### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitantes et habitants de Paris Centre, je vais vous présenter rapidement la concertation que nous nous apprêtons à lancer sur le secteur Montorgueil Saint-Denis, concernant en particulier la gestion de l'espace public et la façon dont nous pouvons concilier au

mieux les cheminements piétons et la vie commerçante très active dans ce quartier. En effet, c'est une zone piétonne ancienne ; c'est une des premières aires piétonnes qui a existé sous cette forme, avec une densité importante de bars et de restaurants, densité qui a augmenté ces dernières années.

En principe, dans une aire piétonne, les piétons ont la priorité absolue sur les voitures, sur la chaussée, sur les trottoirs (cette zone piétonne a encore des trottoirs matérialisés). Dans les faits, ce secteur comporte des axes qui continuent à être très circulés : la rue Montorgueil extrêmement commerçante, et d'autres rues adjacentes, la rue Saint-Denis, la rue Montmartre pour différentes raisons, avec de la desserte locale. La sécurité des piétons de ce point de vue peut effectivement devenir précaire.

L'enjeu de cette concertation qui va déboucher sur un règlement local ou un règlement particulier, est de réguler l'espace public par les commerces et les terrasses, tout en renforçant la sécurité des piétons, en leur laissant plus d'espace pour cheminer sur les trottoirs. Il existait déjà deux règlements particuliers dans le secteur, on appelait cela des chartes : sur Montorgueil Petits Carreaux d'une part, sur la rue Saint-Denis d'autre part, mais il faut les réactualiser, pour harmoniser les règles d'occupation sur tout le secteur, pour inclure les rues transversales et surtout régler la problématique des terrasses estivales. Cette démarche de concertation est permise par l'article 6 du règlement des étalages et terrasses, adopté par la Ville de Paris en juillet 2021. Il faut le réactualiser pour harmoniser ces règles sur tout le secteur. L'article 6 prévoit que des règlements particuliers peuvent être élaborés par les mairies d'arrondissement, en concertation avec les représentants des associations, les riverains et les commerçants, pour fixer pour des secteurs précisément délimités des règles particulières adaptées à leurs spécificités. Il s'agit d'un rectangle, en quelque sorte, limité par les rues Réaumur et d'Aboukir au nord, par la rue du Louvre à l'ouest, par les rues Etienne Marcel et de Turbigo au sud, et par la rue de Palestro à l'est. Sont conviés à cette concertation 3 collèges (3 groupes de personnes différentes) :

- Toutes les institutions : le maire, les élus et toutes les directions de la Ville concernées, Bruitparif, ainsi que des acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Les professionnels de la restauration soit représentés par les associations de commerçants locaux soit directement les établissements concernés dans la zone ;
- Les habitants, tous les collectifs de riverains, les associations et les conseils de quartier. Deux conseils de quartier en particulier sont conviés : le Conseil de quartier Les Halles Beaubourg-Montorgueil et le Conseil de quartier Sentier-Arts et Métiers.

La concertation aura lieu en trois temps :

- Un premier atelier destiné aux professionnels ;
- Un deuxième atelier destiné aux habitants ;

- Une réunion de synthèse qui regroupera toutes les parties prenantes. Ces ateliers ont lieu sur un format comportant une plénière et des sessions en petits groupes dans des salles virtuelles, ce dont maintenant nous avons une certaine habitude.

Le prestataire choisi a en charge le pilotage général de cette concertation et la rédaction finale du règlement local.

Le calendrier est très serré ; comme vous pouvez en douter, l'objectif est de terminer cette concertation avant le 1er avril et avant la mise en place des terrasses estivales de la saison 2022.

Le 1er février aura lieu l'atelier 1 pour les professionnels et les commerçants. Le 10 février aura lieu l'atelier 2, l'atelier pour les habitants. La réunion plénière de synthèse aura lieu le 14 février de 18h00 à 21h00.

La semaine du 21 février, nous procéderons à la rédaction du règlement local qui intégrera les différentes conclusions de notre phase de concertation. La semaine du 28 février, la phase de traitement des nouvelles demandes de terrasse estivale pourra commencer sur la base de ce nouveau règlement local. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Dorine. C'était donc Dorine, adjointe en charge de la propreté de l'espace public, des commerces, de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme. Toutes ces délégations comptent dans ce travail qui est mené. Nous l'avons promis, nous le faisons. Ce sera sans doute l'un des plus grands règlements particuliers. Nous préférons, chère Dorine, le mot de règlement particulier à celui de charte même si les deux coexistent, parce que dans la charte, il y a la notion de quelque chose de non-obligatoire, alors que ce règlement s'imposera. C'est une annexe au règlement des étalages et des terrasses et c'est bien de cela dont il s'agit.

Merci de mener cette concertation au pas de charge, mais avec une grande ambition, sur une zone aussi étendue, pour venir travailler sur cette zone qui est sans doute l'une des plus denses de Paris. Merci aussi pour tout le travail effectué par Dorine, par les équipes, pour pouvoir cet été traiter un très grand nombre de demandes dans un temps déjà restreint : instruire les demandes de terrasses estivales ou pérennes, avec, je crois (on n'a pas le droit trop de le dire mais je vais le dire quand même) le plus grand taux de réponse à ces demandes faites par la Mairie de Paris Centre. On a le droit de temps en temps de prodiguer un peu d'encouragement pour ce travail qui a été fait.

Merci à tout le monde, à tous ceux et toutes celles qui ont participé.

Avant de commencer ce Conseil, je voudrais donner une dernière petite information ; peu de monde le sait, un personnage de l'espace public, lié à pas mal de sujets, celui des animaux, celui de la propreté, celui aussi malheureusement de la souffrance humaine animale, a disparu : il s'agit de Giuseppe BELVEDERE, alias « l'homme aux pigeons », que nous connaissions tous

depuis des décennies, pour le meilleur et pour le pire, avec ses soutiens très forts, avec aussi ses détracteurs dans le quartier. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au désarroi des pigeons qu'il nourrissait, avec les conséquences qu'on sait ; bien entendu la Ville a été saisie, avec la mission « animal en ville » pour accélérer l'installation d'un pigeonnier contraceptif sur le site de Beaubourg en attendant la fin de l'enquête. Nous encourageons les uns et les autres à ne pas nourrir les pigeons de manière sauvage, car c'est parfaitement illégal et que ce n'est pas bon pour eux. Les défenseurs des animaux pourront parler à Jacques BOUTAULT, qui est entre autres adjoint à la condition animale, et qui leur donnera toutes les bonnes pratiques et toutes les manières d'aider les pigeons sans détruire l'espace public. Je voulais avoir un mot d'hommage à cet homme qui est parti, qui était compliqué, mais qui faisait partie du paysage, qui faisait partie du territoire de Paris Centre. Nous avons une petite pensée pour lui ce soir malgré tout ; je voudrais saluer aussi sa famille et ses amis.

Je reprends le fil du Conseil. Comme il s'agissait de communications, je n'avais pas vraiment besoin de commencer formellement les désignations, mais je voudrais commencer par une première délibération.

Mais avant cela je vais indiquer les pouvoirs pour ce Conseil. Il y a 3 pouvoirs à ma connaissance : pour Audrey PULVAR, pour Véronique LEVIEUX et pour Christelle TORIELLO, respectivement en mon pouvoir, celui de Catherine TRONCA, et celui de Julien ROUET. Y a-t-il d'autres pouvoirs qui ont été donnés, dont vous êtes porteurs ? Non.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

### **2022 PC 01 - Désignation du secrétaire de séance**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ceci étant fait, je peux proposer à votre vote la désignation du secrétaire de séance. Le sort a désigné ce soir Julien ROUET, s'il accepte son sort et que personne n'a d'objection. Je ne vois pas de vote contre, pas d'abstention. Je vous remercie.

*Julien ROUET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité*

### **2022 PC 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021**

### **2022 PC 03 - Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons à approuver les procès-verbaux de deux séances. Les deux dernières séances du Conseil de Paris Centre de 2021 ont eu lieu le 8 novembre et le 30 novembre ; le calendrier les avait resserrées, et nous n'avions pu approuver dans la séance du 30 novembre le procès-verbal du 8. Vous avez donc les deux à approuver en ayant eu un petit surcroît de temps pour les lire. Je vous demande si vous êtes d'accord de voter pour les deux procès-verbaux des séances du 8 et du 30 novembre 2021. Qui vote contre, qui s'abstient ? Je vous remercie. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

*Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION POUR AVIS**

### **2022 DAE 9 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du Café-Restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé Place de la République (Centre-10e-11e)**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous commençons proprement dit les délibérations de ce Conseil, avec une délibération qui concerne la place de la République, et en particulier un sujet qui fait l'objet de nombreux débats et de beaucoup d'animations : la suite de l'occupation du café-restaurant Fluctuat Nec Mergitur. C'est bien sûr Dorine BREGMAN qui présente cette délibération.

#### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Cher Ariel, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter la délibération qui porte sur la convention de délégation de service public sur ce café emblématique de la place de la République, le Fluctuat Nec Mergitur. Je voudrais tout d'abord rappeler que c'est une place très emblématique, l'une des plus fréquentées de la capitale, et pour cause. C'est un lieu populaire, c'est un lieu de représentation, de revendications, de rendez-vous, de loisirs. Elle joue à Paris le rôle de trait d'union entre trois arrondissements : Paris Centre, le 10e et le 11e arrondissement. Elle sert de lien entre nos quartiers de l'hyper-centre, ceux du canal Saint-Martin et l'accès à l'est parisien.

Je rappelle un peu l'histoire, puisque moi-même j'ai eu besoin de me la remettre en mémoire ; a eu lieu une concertation préalable à l'aménagement de la place de la République telle que nous la connaissons aujourd'hui. En février 2011, le Conseil de Paris a approuvé une délibération qui permettait la construction d'un pavillon de plain-pied d'apparence très légère, confié à une agence d'architecture, ouvert sur l'extérieur, et achevé en 2013. Une consultation a été lancée en 2012 et le Conseil de Paris a confié l'occupation de ce pavillon à la

Société d'Exploitation du Café Monde et Médias, filiale de la coopérative Alterna, membre du groupe SOS. Cette convention a été signée le 4 mars 2013 pour une durée de 9 ans pour la gestion de ce café ; cette convention arrive à échéance le 4 mars 2022.

Dès juillet 2021, les services de la Ville ont lancé un appel d'offres, une consultation, pour l'occupation du domaine public de la Ville de Paris (pour l'occupation de ce pavillon). La commission d'ouverture des plis a recensé 6 candidatures déposées. Après l'étude des capacités financières et des références des candidats, les propositions ont été analysées au regard de 3 critères définis dans la consultation :

- L'offre de restauration et l'intégration du projet dans son environnement, notée sur 10 ;

- L'impact environnemental du projet, noté sur 10 ;

- La performance et la fiabilité financière du projet, notées sur 5.

Vous avez pu recevoir et lire le cas échéant le rapport d'analyse des propositions. Je vais quand même continuer à vous dérouler toute la procédure. Un jury de sélection a été constitué sous la présidence de l'adjointe à la Maire de Paris en charge des commerces, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de la mode. Le jury comprenait les membres suivants :

- L'adjoint à la Maire de Paris chargé des finances, du budget, le Maire de Paris Centre ou son représentant (et j'ai eu l'honneur d'être là représentante du Maire de Paris Centre) ;

- La Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ou son représentant ;

- Le Maire du 11<sup>e</sup> ou son représentant ;

- L'adjointe à la Maire de Paris chargée de l'alimentation durable, de l'agriculture, des circuits courts, ou son représentant ;

- Le directeur de l'attractivité de l'emploi, un membre représentant des conseils de quartier de Paris Centre, du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Le jury a auditionné les 6 candidats ; les candidats ont été invités à présenter leur projet. Chaque session a duré 30 min : présentation par les candidats puis échanges et questions posées par les différents membres du jury. Nous avons évidemment une grille de dotation et nous avons donc répondu aux différents critères. Au final, le jury a classé les candidats, et c'est la SAS Fa-Dong qui est arrivée en tête de ce classement. Je passe sur les autres ; ils sont dans l'exposé des motifs, et s'il y a des questions, je pourrais y répondre.

Le siège social de la SAS Fa-Dong est situé 120 rue du Faubourg du Temple dans le 11<sup>e</sup> ; elle propose d'exploiter ce café en pleine conformité avec sa destination. Sa destination est bien d'être un restaurant, donc à exploitation commerciale, avec des objectifs en matière de gestion des déchets notamment, d'accessibilité pour le plus grand public, et d'animation du quartier, tout en respectant la tranquillité des riverains. La société Fa-Dong présente un projet de café restaurant qu'on appelle « fast casual ». L'idée est d'allier la praticité, l'adaptation de la vie citadine et la qualité de l'offre. Il s'agit d'une offre de restauration très concentrée sur deux

types de propositions : des pizzas et des salades, élaborées à des prix très attractifs, à moins de 10 euros, et une offre de petit déjeuner à moins de 5 euros. L'occupant propose de faire une cuisine saine avec de nombreuses saveurs tout en s'adaptant à la vie citadine qui nécessite rapidité et rapport qualité-prix irréprochable. C'est une offre destinée aux familles, au plus grand nombre, de telle sorte que l'ambition est à la fois de plaire à des gens qui aiment le goût en maintenant des prix abordables avec une carte réduite et des produits de saison. C'est effectivement la proposition principale.

L'établissement sera ouvert de 7h à minuit pour répondre aux attentes en termes d'intégration dans la vie du quartier, tout en respectant la tranquillité des riverains. Le projet architectural d'aménagement intérieur (il n'est pas du tout question de toucher au pavillon lui-même) respecte les prescriptions architecturales de la nouvelle place de la République.

Pour l'animation du lieu, il est prévu une animation d'art mensuel, ainsi que des événements pour les enfants le mercredi.

La proposition a paru très satisfaisante sur le plan du respect de l'environnement. La société Fa-Dong s'engage à utiliser les produits de saison, en particulier à destination de l'agriculture raisonnée. Elle prévoit de privilégier des fournisseurs locaux et le fait-maison.

De plus, par l'incitation aux bonnes pratiques, couper l'eau, éteindre les lumières, et l'adaptation des portions, l'entreprise prévoit de limiter le gaspillage, en particulier le gaspillage alimentaire.

La décoration du café respectera les critères de zéro impact : LED, détecteurs de présence. Le plastique à usage unique sera proscrit et les déchets seront minimisés. Il est enfin prévu d'utiliser des détergents dit propres.

Quelles sont les références de la société Fa-Dong ? La société Fa-Dong gère le restaurant Le Président, situé à Belleville, à la frontière du 11e et du 20e. Elle exploite également deux supermarchés sous l'enseigne « Chen Market ».

Sur le plan financier, elle a fourni ses derniers bilans et comptes de résultat, qui mettent en évidence des résultats positifs de 2018 à 2020. Elle présente surtout un budget prévisionnel prudent et réaliste. Le chiffre d'affaires annuel attendu sur les 5 ans va de 1 million à 1,3 million d'euros. Le résultat va d'un peu moins de 200 000 euros à 230 000 euros. Le pourcentage de marge brute sur l'alimentaire est estimé à 67 %, ce qui est un peu en dessous de la norme du secteur qui est à 72 % en moyenne.

Le projet comprend une redevance minimum garantie de 72 000 euros par an et une redevance variable présentant 6 % du chiffre d'affaires.

Au regard de cette analyse et de l'avis du jury, je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention d'occupation du domaine public pour une durée de 5 ans avec la société Fa-Dong. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Dorine. Il y a une demande d'intervention d'Aurélien VERON, et je salue l'arrivée de notre député Pacôme RUPIN.

**Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Oui, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Nous allons voter pour cette délibération qui va sans doute ranimer un peu cette partie de la place, que nous aimerions toutefois voir aussi réaménagée, mais vous le savez, c'est une discussion de longue date.

J'ai parcouru le contrat ; je n'ai pas vu de clause de résiliation (c'est un détail purement technique) pour la société qui va exploiter l'établissement. Comment cela se passe si elle souhaite en sortir ? Des pénalités sont-elles prévues ? En effet, ce n'est pas évident comme lieu ; les conditions de vente non plus, avec une marge inférieure, il y a toujours un petit risque. Comment voyez-vous les choses si jamais cela se passe mal ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Peut-on répondre à cette question ? D'abord une demande d'intervention de Corinne FAUGERON, puis Dorine pourra faire une réponse groupée.

**Corinne FAUGERON**

Ce sera plutôt une explication de vote, donc je vais écouter la réponse.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

D'accord ; une réponse puis une explication de vote. Dorine BREGMAN.

**Dorine BREGMAN**

S'agissant stricto sensu sur le plan juridique de la convention d'occupation, il n'y a pas de possibilité de résiliation. La Ville de Paris demande à la société de s'engager pour 5 ans ; ce sont 5 années non renouvelables. Dans l'appel d'offres, il a bien été précisé que les conditions d'exploitation de cet établissement pouvaient être affectées par les nombreuses manifestations qui ont lieu sur la place de la République. Aucune société candidate pour répondre à cet appel d'offres n'a demandé une adaptation particulière. C'est une donnée, et la société qui sera titulaire de cette convention d'occupation devra faire son affaire des conditions d'exploitation exogènes.

C'est pour cela que la proposition de la société Fa-Dong nous a paru particulièrement réaliste, précisément pour ces raisons ; par exemple le niveau de la redevance, le niveau du chiffre d'affaires, le niveau de calcul de la marge, sont aussi des indicateurs du fait que cette société a anticipé sur le risque que représentent ces conditions d'exploitation, et qu'elle est très prudente dans son approche globale et dans son business plan.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON**

Nous les élus écologistes allons-nous abstenir, pour reporter sur le Conseil de Paris la responsabilité de trancher ; de plus, au Conseil de Paris, seront présents en même temps les élus du 3e, du 10e et du 11e, les trois arrondissements concernés par ce Fluctuat. Ce n'est pas lié à la présentation très complète que nous a faite Dorine BREGMAN, c'est notre façon de travailler sur ces sujets ; je trouve intéressant d'avoir une position ensemble au même moment sur cet établissement qui concerne ces trois arrondissements.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Très bien, merci beaucoup. Je ne veux pas rouvrir le sujet plus vaste de la place de la République pour lequel nous avons un comité de pilotage que j'ai réinstitué, et qui nous unit aux deux autres arrondissements. Nous y discutons de tout, sauf bien sûr de ce qui est tranché par une commission d'attribution des lieux, comme celle évoquée par Dorine BREGMAN, puisque c'est réglementaire. Le sujet de la propreté a été évoqué en filigrane ; il est sûr qu'il est plus compliqué d'entretenir un lieu qui n'est pas exploité. C'est pour cela que je me réjouis de voir à nouveau exploité le café ; il ne l'était plus depuis quelques mois. Les dernières années ont été très compliquées en exploitation ; on peut se féliciter qu'il soit de nouveau exploité, notamment pour l'animation de la place et également pour sa propreté. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres demandes. Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON**

Qui fait partie de ce comité de pilotage de la place de la République ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Les trois maires, ou leur représentant pour l'espace public, sachant que c'est un comité de pilotage piloté à ma demande par le secrétariat général de l'Hôtel de Ville, parce qu'il y a 3 arrondissements et que beaucoup de directions sont impliquées sur la place : la voirie, la propreté, la police municipale également. J'en rendrai compte éventuellement d'une manière plus générale dans ce Conseil si vous le voulez.

Je vous propose que nous passions au vote sur cette délibération DAE 9. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Qui vote pour ? 18 pour. Cette délibération est donc adoptée.

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 18 voix et 6 abstentions (P. Rupin, J-P Maurel, J. Boutault, C. Faugeron, R. Rémy-Leleu, A. Bourj)**

## **2022 DAE 17 - Marché couvert des Enfants Rouges - attribution de la délégation de service public**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On ne quitte pas Dorine BREGMAN, qui continue et nous présente la prochaine délibération, la DAE 17, qui concerne le Marché couvert des Enfants Rouges et l'attribution de la délégation de service public.

### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues, chers habitantes et habitants, j'ai grand plaisir à vous présenter cette délibération ; il s'agit de l'attribution de la délégation de service public au prestataire qui va gérer le Marché couvert des Enfants Rouges que vous connaissez bien et qui commence à être, on peut le dire sans fausse modestie, mondialement célèbre, tellement il figure dans de nombreux guides touristiques et tellement il fait l'objet de visites régulières quand il y a des touristes à Paris. Cela concerne les touristes de toute la France et pas seulement du reste du monde.

C'est une petite place de village, un peu hors du temps, comme le dit très agréablement le projet de délibération. Ce marché répond aux attentes d'une clientèle très variée : les habitants du quartier peuvent y faire régulièrement leurs courses et s'alimenter en produits alimentaires frais de qualité. Il y a aussi de nombreux traiteurs ; on peut déguster sur place leur cuisine très variée ou l'emporter. La Ville, comme vous le savez, soutient fortement ces marchés couverts ; ce sont aussi des lieux de vie. Ils ont en général des caractéristiques patrimoniales. En 2021, nous avons voté une délibération très technique qui nous permettait d'approuver le principe du renouvellement de la délégation de service public. La durée de la future convention est fixée à 5 ans à partir du 7 avril 2022. Elle doit permettre notamment au Marché des Enfants Rouges de conforter sa notoriété et de faire évoluer le marché vers des pratiques écologiques plus vertueuses. Des priorités ont été très nettement fixées en matière de développement durable : objectif zéro déchet et zéro plastique, afin de faire du Marché couvert des Enfants Rouges un modèle de référence en matière de revalorisation des déchets issus de l'activité de restauration.

Dans le cahier des charges figurait la demande de mettre en place des campagnes de sensibilisation auprès des commerçants pour faire appliquer les consignes de tri, organiser le tri des déchets, collecter séparément en vue de leur valorisation les déchets plastiques, les papiers carton, l'aluminium, le verre, le bois et les bio déchets. À cet égard la collecte des bio déchets est d'ores et déjà en

place, et j'ai le plaisir de préciser, avec mon autre casquette, et en association avec mon collègue Jacques BOUTAULT, que nous disposons également d'une borne d'apport de déchets alimentaires pour les particuliers, située rue de Bretagne, en face du Marché des Enfants Rouges.

Plusieurs entreprises ont fait acte de candidature ; le marché a finalement été attribué à la société EGS. Je voudrais détailler ce qui est prévu dans l'offre de la société EGS au regard de cette démarche de développement durable. La société EGS s'est bien engagée à la valorisation du marché et en particulier de sa démarche de développement durable :

- Renforcement du tri sélectif ;
- Élimination progressive des déchets pour tendre vers le zéro déchet, avec une démarche qui fera du Marché des Enfants Rouges une référence sur ce plan ;
- Création d'un véritable espace producteur pour le rendre plus dynamique, avec une signalétique plus appropriée et l'appel aux pariculteurs ;
- Un budget communication et animation substantiel, de 12 000 euros par an, précisément pour mettre l'accent sur tout ce qui est consigne de tri ;
- Un partenariat avec Ecotable sur la réduction des déchets ;
- Un partenariat avec plusieurs sociétés de consignes d'emballage, notamment la société Reconcil, qui est un réseau d'emballages consignés, ou CIRCULAB, qui accompagne déjà la Ville de Paris dans sa stratégie de zéro plastique, avec la société NOWW, une entreprise de gestion d'emballages consignés. Quand on parle d'emballages consignés, il s'agit d'emballages en verre qui sont pris en charge par ces sociétés, nettoyés, et rapportés aux commerçants ;
- Un partenariat avec la « Tente des Glaneurs », une association solidaire créée à Lille, qui redistribue les invendus des marchés sous forme de paniers solidaires ;
- Un partenariat avec « Too good to go » pour les amateurs d'applications sur smartphone ; c'est une application qui permet aux commerçants de vendre leurs invendus à prix très réduits ;
- EGS s'engage également sur l'organisation annuelle d'une Disco Soupe et d'un partenariat avec « Les frigos solidaires », pour la mise en place d'un frigo au sein du marché. Je pense que vous avez tous entendu parler de ces frigos solidaires, mis en place dans plusieurs points, à Paris.

Avec tous ces éléments en tête, je vais vous demander chers collègues, de bien vouloir délibérer et de confier à la Maire de Paris le soin de signer cette convention d'une durée de 5 ans pour la gestion du Marché couvert des Enfants Rouges avec la société EGS.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Dorine BREGMAN. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de la mettre aux voix. Qui vote contre, qui s'abstient ? Pas d'abstention, pas de votre contre. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Je remercie Dorine en particulier pour cette présentation.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2022 DASCO 1 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons de sujet et nous passons à nos sujets favoris, les affaires scolaires, avec le vote de subventions pour travaux pour deux collèges. C'est évidemment Karine BARBAGLI, la première adjointe en charge des familles, de la petite enfance et des affaires scolaires, qui présente la toute première délibération des affaires scolaires de l'année 2022.

**Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, chers habitantes et habitants, nous allons commencer par la DASCO 1, avec une dotation pour les collèges publics : dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipements et subventions pour travaux. Pour Paris Centre, cela concerne des subventions d'équipements, pour un total de 94 940 euros pour nos 7 collèges. En effet, nous avons 7 collèges dans Paris Centre :

- Collège Poquelin : 12 585 euros, pour des tablettes tactiles, des ordinateurs, des vidéoprojecteurs ;
- Collège César Franck : 8 260 euros, pour des vidéoprojecteurs, des enceintes pour ordinateurs et pour du matériel informatique ;
- Collège Montgolfier : 13 240 euros, pour des ordinateurs, du mobilier, pour des ordinateurs et des vidéoprojecteurs pour le CDI. Nos CDI sont très actifs dans Paris Centre et j'en salue les responsables ;
- Collège Béranger : 12 600 euros, pour des vidéoprojecteurs pour la salle de classe et des tablettes tactiles ;
- Collège Victor Hugo : 14 980 euros, pour du mobilier, des vidéo projecteurs, des chaises, et pour une mono brosse station de lavage pour les agents. Vous savez combien le lavage est important en pleine crise sanitaire ;
- Collège Charlemagne : 18 700 euros pour un photocopieur, des ordinateurs, et des vidéoprojecteurs ;
- Collège Couperin : 14 575 euros, pour des vidéoprojecteurs, des moniteurs pour salles de réunion, des ordinateurs pour technologie dans la salle de technologie, et pour l'apprentissage des langues.

Il est important de savoir que nous avons 7 collèges ; ces demandes de subventions d'équipement ont été faites par les collèges auprès de la DASCO.

Cette délibération, pour le reste, comporte des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions pour travaux. Les travaux, nous le verrons dans un vœu, sont financés par la DASCO pour les collèges autonomes de Paris.

Le total est de 7 451€ euros pour les dotations complémentaires, d'1 935 260 euros pour les subventions d'équipement, et de 76 884 euros pour les subventions pour travaux.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur la DASCO 1.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine BARBAGLI. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre, qui s'abstient ? La toute première délibération DASCO de l'année est votée à l'unanimité, je vous en remercie.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **2022 DASCO 5 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec les affaires scolaires ; il s'agit de la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris et en l'occurrence de Paris Centre, pour l'année scolaire 2022-2023. C'est Karine BARBAGLI qui poursuit.

### **Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Chers collègues, chères habitantes, chers habitants, Monsieur le Maire, nous allons voter une importante délibération ce soir puisque pour tous ceux qui ont suivi, à savoir les représentants de parents et les élus, cette délibération nous a demandé une intense préparation depuis plusieurs mois ; il s'agit de la révision de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2022-2023 dans le premier degré.

Je rappelle que la municipalité est chargée de définir un périmètre scolaire, appelé également secteur de recrutement, pour chaque école, c'est à dire un ensemble de voies et de tronçons rattachés à une école. Les écoliers habitant le périmètre ou le secteur sont scolarisés dans l'école publique qui en dépend. Les modifications de périmètre scolaire proposées pour la rentrée de septembre 2022 visent comme chaque année à faire correspondre au mieux les capacités bâtimentaires des établissements avec le potentiel d'élèves qui résident dans le périmètre ou dans le secteur, les adapter aux évolutions démographiques et intégrer les nouvelles livraisons de logements sociaux. Ces modifications s'appliqueront aux entrants de classes de petite section et de CP ainsi qu'aux nouveaux élèves aménageant sur le secteur. Bien sûr toutes les familles sont les

bienvenues dans Paris Centre. Nous préserverons également tous les rapprochements de fratries pour faciliter la vie des familles.

A Paris Centre, nous avons un double enjeu, celui de repenser le tissu scolaire à l'échelle du nouveau secteur et ainsi peut-être de s'affranchir des anciennes limites d'arrondissements ; face à la baisse démographique importante (321 élèves en moins à la rentrée 2021 par rapport à celle de 2020), il a été nécessaire d'engager une vraie réflexion avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative pour ne pas subir partout des fermetures de classes qui risquent de fragiliser les écoles, mais au contraire d'agir pour consolider ces écoles là où c'est possible. Nous avons souhaité engager ce travail, avec deux objectifs principaux pour nous guider ; d'abord faciliter la vie des familles en harmonisant les périmètres côté maternelles et élémentaires, et en renforçant la proximité. À titre d'exemple, on peut parler des enfants qui se situent au nord du Forum des Halles, scolarisés sur l'école maternelle Saint-Germain l'Auxerrois et sur l'école élémentaire Arbre Sec, et qui seront sectorisés désormais à la rentrée 2022 vers les écoles du 2e arrondissement. Les écoles Saint-Germain l'Auxerrois et Arbre Sec ont été consolidées avec l'arrivée des logements sociaux de la Samaritaine.

Autre exemple, les secteurs périmètres des maternelles et élémentaires de la polyvalente Vaucanson seront parfaitement harmonisés. Également Vosges Tournelles, Paul Dubois - Béranger, Archives - Moussy, Chapon Vertus. Nous avons vraiment fait un travail pour faciliter la vie des familles : lorsqu'une fratrie est en maternelle, qu'elle soit également en élémentaire quand c'est une polyvalente, et que des liens soient faits entre les maternelles et les élémentaires.

Le deuxième objectif était d'assurer la pérennité des écoles, de les consolider, d'éviter autant que possible des fermetures de classe, en rééquilibrant les secteurs et les périmètres des différentes écoles. Il s'agit de mieux répartir les effectifs.

Par exemple nous avons l'opération Morland mixité capitale, avec 199 logements qui seront livrés en 2022, prévus sur les secteurs des écoles maternelles Poullétier et Saint-Louis-en-l'île. Ces écoles n'ont pas la capacité d'accueillir tous les élèves qui vont résider dans ces nouveaux logements sociaux ; ainsi, une partie du boulevard Morland qui comprend ces logements sera sectorisée à partir de la rentrée 2022 sur la polyvalente Avé Maria - Fauconnier en maternelle et sur la nouvelle zone commune Avé Maria- Fauconnier - Neuve Saint Pierre en élémentaire.

Si notre démarche vise à protéger les écoles de Paris Centre malgré l'importante baisse démographique (qui touche tout Paris, pas seulement Paris Centre) en évitant les fermetures annuelles de classes, nous avons également fait le choix de la raison sur le Nord-Est du secteur. En effet, nous avons une contrainte batimentaire singulière, et il a été proposé de fermer l'école maternelle Paul Dubois et de transformer l'élémentaire Béranger en polyvalente à la rentrée 2022.

Le site de la maternelle Paul Dubois n'accueillera plus d'élèves à la rentrée 2023. La polyvalente sera sur deux sites sur l'année scolaire 2022-2023.

Je vous rappelle que nous projetons d'installer la grande cuisine centrale de Paris Centre, dont nous parlions de nouveau ce midi avec les parents en commission restauration, pour assurer une liaison chaude, dans ce site de la maternelle Paul Dubois.

En parallèle, un important travail de co-construction est en cours avec les communautés scolaires de ces deux écoles bientôt réunies.

Nous travaillons beaucoup avec nos partenaires de l'Éducation Nationale ; en effet, il est important de lutter contre la concurrence du privé au niveau des offres de formation. Nous avons des programmes ambitieux pédagogiques autour des langues et du sport pour renforcer nos écoles, pour renforcer cette offre, et dans l'idée de continuité de la maternelle jusqu'au collège.

Je voulais remercier le service de la prévision scolaire de la DASSCO qui nous a accompagnés tout au long de ces multiples réunions de concertation et de présentation, et nous espérons vraiment avoir proposé le meilleur dispositif pour les années à venir.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je remercie Karine BARBAGLI elle-même qui, sans compter, en plus de tout ce qu'elle fait, y compris recevoir les demandeurs de logements, a passé énormément de temps les six derniers mois sur cette concertation. Beaucoup de réunions ont été organisées à l'échelle de l'arrondissement, à l'échelle parfois même des écoles, et pour ces dernières écoles mentionnées à l'instant, Béranger, Paul Dubois, des réunions *ad hoc* ont été menées ; cette concertation a entraîné une dizaine de réunions, des courriers. Je pense que c'est probablement l'une des sectorisations les plus ambitieuses menées à Paris. La création d'un secteur regroupant 4 arrondissements est singulière, historique et unique ; les enjeux étaient là et ils ont été bien tenus, avec l'idée de faire des écoles parfois plus petites, mais plus harmonieuses en termes de recrutement et de sectorisation, permettant à un enfant d'entrer en maternelle et d'aller au collège avec sa cohorte, et avec une pensée de la continuité autour de projets pédagogiques forts. C'est ce qui a été fait.

Avant de vous donner la parole, je voudrais remercier nos équipes de services publics territoriaux, à la fois celle des affaires scolaires, la CASPE, et celle de la section locale d'architecture, qui s'occupe des travaux ; en effet, d'importants travaux vont accompagner ces mouvements de la sectorisation, en particulier du côté de l'école Béranger, avec des discussions qui se prolongeront bien entendu au-delà de ce vote et du débat de ce soir.

Je voudrais également remercier les élus ; nous avons pu nous entretenir régulièrement, y compris avec l'opposition à qui je vais donner la parole dans un instant, de l'esprit de responsabilité qui animait les uns et les autres. Nous

sommes évidemment dans un contexte contraint, et dans ce contexte contraint, je crois que nous avons fait à peu près ce qu'il y avait de mieux. Je remercie bien sûr les parents d'élèves, les enseignants qui nous ont accompagnés, l'Éducation Nationale et ses deux inspectrices, le directeur des affaires scolaires, qui ont été présents à beaucoup de nos réunions, qui nous ont accompagnés dans la préparation de cette sectorisation.

Je renforce d'un dernier mot les propos de Karine BARBAGLI ; la sectorisation travaille sur l'existant, sur les secteurs, sur les rues. Il y a aussi le travail sur le renforcement de la qualité de l'école publique, et nous avons prévu de continuer à demander des ressources supplémentaires sur ce sujet, avec une école qui fait notre fierté. Je crois que le recteur de l'académie de Paris va très prochainement visiter cette école Poulletier qui a été la première école comportant un programme bilingue (qui s'appelle aujourd'hui anglais renforcé) ; elle a essaimé dans Paris, mais aussi dans Paris Centre. Notre projet est de renforcer partout l'enseignement des langues en particulier mais aussi du sport.

Je donne la parole à Antoine SIGWALT.

### **Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chère Karine BARBAGLI, chers collègues, chères habitantes et habitants de Paris, ce projet de sectorisation a été particulièrement complexe à réaliser, vous l'avez dit, en raison de la fusion des arrondissements, et surtout car la diminution du nombre d'enfants à Paris, et notamment à Paris Centre, rend difficile le maintien de l'ensemble des classes et donc des écoles. C'est d'autant plus compliqué à Paris que d'un côté Patrick BLOCHE, adjoint à la mairie de Paris en charge de l'éducation déclarait il y a peu de temps que la fuite de 6 000 écoliers hors de Paris était une chance extraordinaire car elle faisait diminuer le nombre d'enfants par classe, et de l'autre côté il y a la réalité, c'est à dire la fragilité des écoles, avec l'Éducation Nationale qui réclame à juste titre sûrement que la fermeture des classes soit opérante dans les écoles dans lesquelles il n'y a pas suffisamment d'élèves.

La première copie de la sectorisation que vous aviez présentée prévoyait non pas de diminuer le nombre d'enfants par classe comme le voudrait Patrick BLOCHE, mais bien de fermer des classes, et notamment de ne garder que deux classes à l'école Avé Maria, ce qui pourrait à horizon très court mener à la disparition de cette école. Nous avons eu l'occasion d'en discuter ensemble, avec les parents de l'école Avé Maria, que vous avez vus extrêmement préoccupés par l'avenir de cette école, à juste titre. Je suis très satisfait qu'une solution ait été trouvée avec, si j'ai bien compris, le maintien de l'ensemble des classes de la polyvalente Fauconnier-Avé Maria, qui reste indépendant de l'école Neuve Saint-Pierre, bien qu'occupant le même secteur à présent. Pour autant, personne n'est dupe, et la fuite des familles, la baisse du nombre d'enfants scolarisés dans nos écoles maternelles et élémentaires ne sont pas des à-coups passagers mais des vraies

tendances de fond contre lesquelles la politique de la Ville de Paris n'a rien su faire jusqu'ici. Les causes sont connues : Paris est de plus en plus anxiogène, de plus en plus sale, de plus en plus chère, et en conséquence de moins en moins vivable et attractive pour les familles. Et cela ne fait qu'empirer depuis 20 ans. La sécurisation des abords des écoles est une bonne chose, mais ce n'est pas cela qui va faire revenir les familles à Paris plutôt que de choisir la banlieue. Piétonner le centre de Paris ; je sais que vous y croyez beaucoup. Personnellement, je doute que cela fasse revenir les familles. Au contraire. Alors je vous pose la question, et je me fais le porte-parole de beaucoup de parents qui s'inquiètent de l'avenir de leur école : comment allez-vous enrayer la fuite des familles parisiennes ? Qu'aurez-vous fait l'an prochain ou dans deux ans quand il faudra revoir la sectorisation pour éviter la fermeture des classes et des écoles qui malheureusement nous tend les bras si on ne fait rien ? Nous avons un peu l'impression, parfois, que vous êtes résignés, que vous n'avez aucun plan pour repeupler les écoles parisiennes, que vous pensez que les familles quittent Paris pour des raisons exogènes indépendantes de Paris, alors qu'en fait elles affluent en grand nombre dans les communes limitrophes. Si tel était le cas, alors il faudrait à tout le moins préparer la fermeture des écoles suffisamment en amont, par exemple en fournissant un plan pluriannuel qui anticipe les fermetures de classes année par année. Cela permettrait d'une part de diminuer l'incertitude sur le maintien des écoles pour les parents qui ne savent pas où mettre leur enfant à l'école, d'autre part de travailler avec les représentants des parents sur les conditions de fermeture, sans précipitation, afin d'éviter la gronde des parents que nous avons connue récemment dans l'école Avé Maria, et qui était tout à fait justifiée.

Une autre idée pour sauver les écoles pourrait être d'envisager avec les communes limitrophes volontaires des perspectives de dérogation de la carte scolaire ; cela aurait un sens avec les communes où le nombre d'enfants augmente chaque année, saturant les classes et obligeant à la création de nouvelles écoles qui sont souvent très coûteuses. Ce serait bien plus économique, je pense, de rediriger une partie des familles volontaires vers les écoles de Paris Centre lorsqu'elles sont facilement accessibles. Je pense par exemple à la commune d'Ivry/Seine distante d'à peine 20 minutes des stations de métro Sully Morland ou Pont Marie, et qui connaît une forte hausse du nombre d'élèves, entraînant la nécessité de créer de nouvelles écoles. Je ne sais pas si c'est possible, mais je vous le soumets à la réflexion.

Bien que la menace de disparition plane plus que jamais sur nos écoles, nous allons voter pour cette délibération en faisant tout de même le vœu, probablement pieu, que vous saurez influencer sur la politique d'Anne HIDALGO pour mettre un terme à l'exode des familles de Paris Centre. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je ne sais pas si Karine veut reprendre, sinon je ferai une conclusion rapide.

### **Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je voudrais dire que nous avons eu une grande concertation, en tout cas sur Paris Centre. Je suis une élue locale. Les familles ne sont pas parties en banlieue ; les familles sont majoritairement parties sur des villes de petite taille ; c'est ce que l'Éducation Nationale nous précise. Bien sûr, il y a une baisse de la démographie, mais il y a une crise sanitaire absolument exceptionnelle, qui n'a été prédite par aucun démographe. C'est surtout cela qui nous a touchés et qui a entraîné un départ des familles pour des raisons exogènes. Malheureusement nous devons nous confronter à cela. En tout cas, mon engagement, celui du Maire et celui de toute l'équipe municipale, est de nous mobiliser à l'échelle de Paris Centre pour conserver des familles, en améliorant leur qualité de vie. Je crois que le rapprochement des secteurs de recrutement était vraiment quelque chose d'important pour préserver les fratries et préserver la proximité. Paris Centre, c'est plein de petits villages et c'est un grand village où nous voulons continuer à vivre en famille. Encore cet après-midi nous avons une réunion pour faire un forum de la parentalité ; nous aimons vraiment les familles, nous voulons vraiment les garder, nous ferons ce qu'il faut pour cela.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voudrais mentionner quelques points pour répondre. Je rappelle que c'est l'Éducation Nationale qui décide des fermetures ; je pense que tout le Conseil de Paris Centre ici réuni serait d'accord pour avoir moins d'élèves par classe et ne pas en fermer, mais malheureusement le rectorat a des comptes à rendre à l'échelle nationale. Nous serions tous ravis de pouvoir le faire car ce sont de meilleures conditions pour les enfants et pour les familles.

Je reviens sur Ave Maria et Neuve Saint-Pierre ; autant le projet que nous avons décidé sur la sectorisation de manière très complète à Paris Centre est assez équilibré, autant à l'Ave Maria Fauconnier Neuve Saint-Pierre, il faudra revenir sur ce secteur. Nous avons souhaité avec Karine BARBAGLI atteindre un premier objectif d'harmonisation de ce secteur. Il faudra en discuter, et laisser plus de temps, construire avec les parents, avec la communauté scolaire, un projet qui permette à ces deux écoles d'être plus fortes ensemble dans le temps. Nous aurons le temps de le faire dans l'année qui vient.

La politique des familles n'est pas à démontrer ; ce n'est pas un hasard si c'est Karine BARBAGLI qui a ce portefeuille, en lien avec celui du logement. Je ne sais pas si les rues aux écoles sont suffisantes pour enrayer la baisse démographique qui s'observe à l'échelle de tout Paris, voire de l'Île de France, mais elles font de Paris Centre un endroit plus agréable pour les familles. Peut-être pouvons-nous le mesurer, sans faire de localisme ; je voudrais rassurer Antoine sur le fait que les dérogations sont déjà très nombreuses dans Paris Centre. Nous bénéficions d'un apport d'enfants assez fort, pour diverses raisons, pédagogiques et autres. Il ne

s'agit pas cependant de voler des enfants à d'autres communes ou à d'autres arrondissements.

Je termine sur le logement : il n'y a pas de politique de rétention des familles. Ce sont des politiques de logement social pour les familles, pour les classes intermédiaires. Je le dis sans aucune polémique : j'espère que nous aurons votre vote sur des délibérations qui porteront sur le logement social, c'est aussi cela qui permet de garder les familles.

Je vous remercie de l'esprit de responsabilité dans lequel nous avons pu travailler avec les élus sur cette délibération. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Qui est contre, qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Je vous remercie de montrer que sur les sujets qui comptent nous sommes capables de cette unanimité.

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **2022 DEVE 1 - Travaux de démolition et de reconstruction d'un mur mitoyen - Convention entre la Ville de Paris et le Syndicat de Copropriétaires du 18, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (4e)**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Sans transition, nous basculons sur une délibération qui vient des espaces verts mais qui concerne un sujet d'urbanisme. C'est Gauthier CARON-THIBAUT, conseiller de Paris et délégué en charge de l'urbanisme et de l'architecture, qui présente cette délibération.

### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris**

Merci Monsieur le Maire, vous avez oublié de préciser que c'est une délibération éminemment stratégique pour les espaces verts de Paris Centre. Il s'agit d'une délibération qui concerne le Clos des Blancs-Manteaux, un espace intégré dans le tissu urbain ; c'est un équipement municipal, mitoyen d'une copropriété située au 18, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Cette mitoyenneté est estimée à 81 % pour la Ville et 19 % pour la copropriété. Cette répartition est importante, car nous devons effectuer des travaux de ravalement, voire de démolition et de reconstruction de l'un des murs mitoyens du Clos des Blancs Manteaux. Ces travaux sont estimés à 70 000 euros TTC ; des travaux d'étalement nécessaires ont déjà été réalisés et payés par la copropriété, pour un montant de 9 537 euros, montant sur lequel la Ville de Paris n'a pas encore été appelée à verser sa quote-part ; c'est justement tout l'objet de cette délibération de permettre à la Maire de Paris de signer une convention avec le syndicat des copropriétaires du 18, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, une

convention qui prévoira la réalisation des travaux mais également la prise en charge, notamment le remboursement sur les 9537 euros, et l'avance de frais sur les 70 000 euros TTC par la Ville, et à hauteur de sa quotité pour ces deux travaux, quotité que je rappelle être de 81 % pour la Ville.

Voilà pour cette délibération Monsieur le Maire, mes chers collègues.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pas de demande d'intervention sur cette délibération hautement stratégique ? Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je voulais intervenir en tant que chargée des espaces verts dans le Centre ; je soutiens ce que vient de dire Gauthier et j'espère que tous ces travaux ne vont pas empêcher que ces espaces verts soient ouverts. Malheureusement nous avons un gros problème sur le Potager des oiseaux où la mitoyenneté et la copropriété font que depuis plusieurs années ce potager est malheureusement fermé.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Corine. Il s'agit ici du Clos des Blancs-Manteaux, un autre endroit que Corine connaît très bien et pour lequel nous allons bientôt fêter les 20 ans du jardin partagé. J'espère que cela pourra soutenir ce projet.

Je vous propose donc de passer aux voix. Qui vote contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.***

**2022 DFPE 17 - Subventions (313.717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je repasse la parole à Karine BARBAGLI qui va pouvoir parler de l'un des projets qui permettent d'améliorer la vie des parents dans les crèches ; c'est la DFPE numéro 17. Elle concerne les accueils dans les cours le samedi matin.

**Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chères habitantes, chers habitants. Il s'agit du programme « Samedis en famille » qui concerne les crèches. À la suite de l'appel à projets lancé en janvier 2021 avec la CAF de Paris, des activités d'intérieur ou en extérieur sont proposées par des associations qualifiées pour l'accueil de la petite enfance : l'accompagnement à la parentalité et la pratique de disciplines

d'éveil artistique et corporel. Ces activités sont destinées aux familles et aux enfants de 0 à 6 ans et se déroulent dans 23 établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris le samedi matin de 9h00 à 13h00. Ce dispositif était encore expérimental ; il permet également aux parents et aux accompagnants de découvrir des lieux d'accueil de la petite enfance en dehors du temps d'ouverture habituelle et surtout de partager un temps avec leurs enfants.

L'implantation dans 15 arrondissements s'est faite en concertation avec les mairies d'arrondissement, avec les CASPE et avec la CAF de Paris. La DFPE souhaite prolonger cette expérimentation et confirmer sa pertinence, toujours en partenariat avec la CAF, pour reconduire ce dispositif de janvier à décembre 2022. Ces activités sont proposées par 18 organismes conventionnés pour 12 mois dans les 23 établissements d'accueil de la petite enfance répartis dans 15 arrondissements.

Parlons de Paris Centre : les samedis en famille auront lieu dans la crèche Bassompierre. Deux structures interviennent chaque samedi en alternance :

- Le centre Paris Anim' Simon Le Franc, avec des ateliers d'éveil artistique parents-enfants. J'ai pu assister à un atelier musical dansé entre parents et enfants ; c'étaient vraiment de très beaux moments de partage ;
- Le Musée en Herbe qui propose des actions « baby ateliers à 4 mains », avec de la peinture, du modelage, inspirées par des œuvres de grands artistes. Cela a beaucoup de succès ; ces ateliers sont pleins chaque samedi. Nous espérons pouvoir agrandir les jauges mais malheureusement cette crise sanitaire nous poursuit.

Je vous propose de reconduire ce conventionnement pour le centre Paris Anim' Simon Le Franc et le Musée en Herbe : 7 000 euros pour le Musée en herbe, et 4 452 euros pour Paris Anim' Simon Le Franc. Le total de subventions sur tout Paris est de 313 717 euros, avec des conventions pour 16 associations, 1 CIC, 1 EPCC. Je vous demande de bien vouloir délibérer.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup ; 313 717 euros, Karine l'a dit, c'est pour tout Paris. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter la délibération DFPE 17. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **2022 DLH 54 - 6 rue d'Aboukir (Paris Centre) - Aménagement d'un accueil de jour provisoire - Autorisation administrative**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à présent à un autre sujet, celui du logement et de l'habitat, avec une délibération sur un sujet que nous connaissons bien puisqu'il concerne la rue d'Aboukir et l'accueil de jour provisoire. Je passe la parole à Shirley WIRDEN, adjointe en charge des solidarités, de la lutte contre l'exclusion et des affaires sociales.

### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

La DLH 54 porte sur le 6, rue d'Aboukir, sur le projet à vocation sociale et humanitaire dirigé par Emmaüs Solidarités, qui comprend un centre d'hébergement d'urgence au deuxième et au troisième étage, l'association Atelier des artistes en exil au premier, et les activités d'agriculture urbaine en toiture-terrasse par l'association Veni Verdi.

En complément du CHU, Emmaüs Solidarités a proposé un projet d'accueil de jour provisoire au rez-de-chaussée du bâtiment qui peut recevoir jusqu'à 102 personnes, dont des femmes isolées et des enfants, comprenant un espace de restauration, une salle de jeux pour enfants et un bel espace soins santé : un bloc sanitaire, avec des baignoires pour les enfants, une buanderie, une nurserie. C'est assez bien fait pour que les enfants qui viennent après un parcours migratoire compliqué soient bien accueillis et soignés. Il comprend aussi des bureaux pour une surface plancher d'environ 260 m<sup>2</sup>.

Le bon fonctionnement de l'accueil de jour suppose un aménagement de cette propriété, et notamment la création de 220 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher grâce à la fermeture d'un espace couvert donnant sur la cour intérieure du site.

Cette délibération propose d'autoriser Emmaüs à faire cette demande nécessaire à l'aménagement provisoire en accueil de jour d'une partie de ce rez-de-chaussée du 6, rue d'Aboukir. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Nous avons déjà parlé de ce sujet à l'occasion d'une autre délibération, mais cela permet d'en profiter pour mettre à jour. Je rappelle que le déplacement d'Emmaüs du boulevard Henri IV à la rue d'Aboukir a permis d'accueillir boulevard Henri IV des personnes sans abri, des hommes isolés en l'occurrence : une trentaine pendant tout l'hiver en halte de nuit avec le SAMU social.

Cette solidarité dans le 2e nous permet d'en déployer dans le 4e arrondissement et sur tout le secteur de Paris Centre. Merci à Shirley qui suit ces projets avec beaucoup de finesse.

S'il n'y a pas de demandes d'interventions, je vous propose de voter. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **2022 DPE 2 - Subventions (53.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons changer encore de sujet et nous intéresser à l'économie sociale et solidaire, mais surtout au non-traitement des déchets. Nous allons comprendre ce que c'est qu'un territoire zéro déchet grâce à Jacques BOUTAULT. C'est la DPE 2. Jacques BOUTAULT, adjoint en charge de l'économie sociale et solidaire du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et du réemploi, et je n'ajoute pas ce que j'avais déjà dit tout à l'heure, de la condition animale.

### **Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris**

Monsieur le Maire, cher Ariel, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais vous présenter cette délibération.

Chaque jour 3 000 tonnes de déchets sont collectées à Paris. Nous devons donc réduire ces volumes car l'enjeu est clair : il s'agit de préserver les matières premières, de réduire l'incinération et de supprimer le recours à l'enfouissement.

La suppression des produits plastiques à usage unique, l'allongement de la durée de vie des produits et maintenant les territoires zéro déchet s'inscrivent dans cette démarche, une démarche qui vise à susciter parmi la population une dynamique de réduction de la quantité des déchets produits et de valorisation de ceux que l'on n'a pas pu éviter.

Pour y contribuer, la Mairie de Paris a souhaité participer à l'initiative territoire zéro déchet. De quoi s'agit-il ? Au-delà de sa contribution concrète à la réduction des déchets, la démarche territoire zéro déchet permet de conduire des opérations de sensibilisation à un mode de vie plus responsable, à travers des ateliers, des animations, et des événements organisés à destination des habitantes et des habitants.

Sur la base de l'expérience zéro déchet menée rue de Paradis dans le 10<sup>e</sup> arrondissement en 2018 et 2019, Paris Centre a souhaité initier sa propre démarche zéro déchet. Ce dispositif qui va être piloté par la mairie de secteur et coordonné par la Direction de la propreté et de l'eau, est animé par une association. Avec Dorine BREGMAN qui suit le sujet avec moi, nous avons choisi de confier à la régie de quartier de Paris Centre le soin d'animer cette opération. Pourquoi ? Parce que la régie de quartier Paris Centre est fortement impliquée dans la vie de nos arrondissements, et notamment sur des sujets relatifs à la propreté et à l'espace public. L'économie solidaire et la réduction des déchets font aussi partie de son ADN, et elle mène actuellement plusieurs initiatives pour essayer auprès des habitants les bonnes pratiques liées au tri, au réemploi et au compostage. Forte de son implantation locale, puisque ses locaux se trouvent

dans le quartier dont elle assure la gestion, le quartier de la rue du Vertbois, la régie de quartier a accepté d'animer cette démarche autour de son lieu d'implantation. C'est d'autant plus pertinent qu'un collège et une école primaire sont situés à proximité, ce qui offrira l'opportunité d'associer la communauté scolaire à cette démarche.

Afin de permettre le développement de cette action, je vous propose d'autoriser par votre vote favorable la signature avec la régie de quartier Paris Centre d'une convention dont vous trouverez le texte en annexe de votre délibération ; une convention qui prévoit d'attribuer pour 2022 une subvention de 16 500 euros à la régie de quartier pour être pilote dans cette opération.

J'ajoute que le 14<sup>e</sup> arrondissement s'est inscrit dans cette même démarche et a souhaité que l'association Biocycle soit pilote de l'opération dans son secteur, ainsi que le 15<sup>e</sup> arrondissement qui a mandaté l'association Action et transition. Je les mentionne parce qu'elles figurent dans la délibération que je vous propose d'adopter. Je vous remercie pour votre attention.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour ces explications de ce que c'est qu'un territoire zéro déchet. Il s'agit du démarrage et nous serons amenés à présenter, un peu comme cela a été fait avec la structure de pilotage de la rue de Paradis, à rendre compte du progrès de cette mise en œuvre réjouissante.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je propose que nous votions sur la DPE 2. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **2022 DPE 3 - Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous restons avec Jacques BOUTAULT, puisque la prochaine subvention, la DPE 3, porte sur des conventions avec des associations gestionnaires de recycleries. Nous en avons, pour notre grand bonheur, à Paris Centre.

#### **Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris**

Outre le développement des territoires zéro déchet, la Ville de Paris est engagée dans une démarche globale de réduction des déchets via la collecte, le tri et la valorisation. L'objectif est de préserver les matières premières, parce que l'on n'a pas besoin d'extraire les matières premières qu'on préserve et qu'on réutilise. Cela

diminue aussi le recours à l'enfouissement et surtout cela réduit l'incinération et donc les émissions de carbone et la pollution liée à cette incinération des déchets. Dans le cadre de cette politique ambitieuse, vous l'avez dit Monsieur le Maire, les recycleries ou les ressourceries, appelons-les comme on veut, en tout cas ces lieux de réemploi, sont des outils efficaces et utiles car ces structures contribuent à l'objectif de réduction des déchets, en incitant à réutiliser, réparer, prolonger la vie d'objets et de nouveaux matériaux. Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces lieux de réemploi sont des vecteurs de sensibilisation du public pour une consommation plus responsable, à travers des ateliers, des animations et des événements qui sont organisés régulièrement par notre ressourcerie. Je la nomme d'ores et déjà : l'Alternative, qui se trouve rue Léopold Bellan dans le 2e arrondissement. J'en dirai un peu plus tout à l'heure.

Je voulais ajouter que ces structures participent au développement économique des territoires où elles sont implantées, parce qu'elles font du commerce ; elles revendent, souvent pas cher, de très beaux objets recyclés, comme neufs. Elles montent aussi des animations et des partenariats avec des acteurs locaux et surtout elles sont créatrices d'emplois non délocalisables, emplois qui s'adressent essentiellement aux personnes les plus éloignées de l'emploi justement. Ces lieux de réemploi contribuent au service public parisien de la réduction des déchets, à l'animation des quartiers, et à ce titre méritent d'être aidés par la collectivité parisienne.

Je vous dis un petit mot supplémentaire sur la ressourcerie l'Alternative, puisque la délibération vous propose d'accorder un soutien à 12 lieux de réemploi qui ont permis de collecter plus de 3 400 tonnes de déchets en 2019, et 2 500 en 2020. En contractualisant avec ces lieux et notamment pour ce qui nous concerne, la Ressourcerie Paris Centre, nous contribuerons à cet objectif. Ouverte en 2009, la Ressourcerie Paris Centre, située 13 rue Léopold Bellan, a d'abord été gérée par l'association l'Interlock, puis à partir de 2018, par l'Alternative, une association adossée à Emmaüs Alternatives. Ses activités sont celles que je vous décrivais tout à l'heure : la collecte, la valorisation, la revente solidaire des produits recyclés (ou upcyclés) ainsi que la sensibilisation des usagers à l'environnement. Elle propose aussi un café solidaire et un atelier de réparation. En 2020, l'Alternative a reçu 126 tonnes de dons et elle a pu en revaloriser 96 %, ce qui est un excellent bilan.

Le chantier d'insertion d'Emmaüs Alternatives est constitué d'un atelier de production et de 7 boutiques de vente ; ses activités opérationnelles se situent dans tous les secteurs mais particulièrement textiles, accessoires, et petits objets de décoration. Elle comporte en effet un espace de vente d'objets retravaillés et d'excellente qualité. Si on compte l'ensemble des chantiers d'insertion Emmaüs Alternatives, ce sont 170 personnes pour cette simple activité de recyclage et réemploi qui sont salariés grâce à cette activité.

Avec votre soutien, l'association Emmaüs Alternatives pourra continuer ses activités. La délibération nous propose de leur accorder une subvention de

fonctionnement de 25 000 euros pour l'exercice 2022 ; elle prévoit aussi pour les 4 % des produits qui ne sont pas recyclés l'accès gratuit à la déchetterie de la porte de Pantin dans le 19e.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Aurélien VERON a demandé la parole.

**Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Nous sommes tout à fait soutien de cette ressourcerie dans le 2e arrondissement. Emmaüs fait un travail formidable ; nous aurions voté pour cette délibération s'il n'y avait qu'Emmaüs et quelques-unes des associations citées, mais dans les presque 400 000 euros de subventions, 80 000 euros vont à la Petite Rockette ; c'est une association que nous avons déjà évoquée par le passé pour un engagement qui nous semble inapproprié pour des fonds publics, notamment l'atelier « NoMec'anique », c'est à dire un atelier de non mixité où les mecs sont interdits. Je trouve qu'une association qui accueille du public associatif de cyclistes, donc des gens à priori honnêtes et respectueux, et qui refuse les hommes, envoie un mauvais signal. Si le vote était disjoint, nous aurions soutenu la délibération, mais je crois que c'est impossible, donc nous nous abstenons. Je crois que ces 80 000 euros sont mal employés, surtout en période de vaches maigres où la mairie est obligée de couper des budgets, notamment pour la restauration du Marché aux fleurs.

Nous allons nous abstenir pour cela, en gardant un soutien du fond du cœur pour Emmaüs Alternatives.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Aurélien. Nous ne retiendrons que le soutien. Boris JAMET-FOURNIER.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris**

Merci de me donner la parole. J'aimerais savoir si Monsieur VERON refuse de financer les associations sportives qui ont des équipes non mixtes, c'est à dire des équipes de sport avec des filles et des garçons de deux côtés différents.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous prenons la question ; nous n'allons pas organiser de débat sur ce sujet. Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je trouve qu'un soutien où l'on ne vote pas pour n'est pas tout à fait ce qu'on appelle un soutien. Sinon je reprendrais bien la question de Boris JAMET-FOURNIER, qui me paraît tout à fait pertinente.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La question de Boris et de Corine pour Aurélien VERON.

**Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Nous avons eu ce débat au moment des municipales sur les associations LGBT qui font des équipes sportives et des Gay Games. Je crois que là ce n'est pas l'esprit ; il ne s'agit pas d'avoir des équipes LGBT mais d'avoir des équipes où les femmes s'isolent. Je ne pense pas qu'elles soient lesbiennes, et que le motif est différent. Cela introduit une culture de différence, indépendamment des Gay Games, indépendamment d'une culture qui est plus ancienne. Je suis d'accord que la question vaut le coup d'être posée.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Le PSG, ce ne sont pas des gays...je ne sais pas.

**Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris**

Et les conseils d'administration où il n'y a que des hommes, cela ne vous gêne pas ?

**Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Dans les entreprises, la loi oblige à viser la parité, donc j'espère que cette tendance va se réduire, mais je ne vois pas quel est le rapport avec les ateliers de non mixité financés par l'argent public, qui au contraire interdisent les hommes.

**Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris**

Le rapport, c'est la non-mixité.

**Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Quand elle est contrainte et financée par l'argent public, elle me choque, et j'espère que les conseils d'administration non paritaires ne sont pas subventionnés par l'argent public.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est un débat que nous devrions avoir, mais pas dans le cadre d'un Conseil de secteur et pas sur cette subvention. Je vous propose que nous votions la DPE 3 telle qu'elle est, et que nous poursuivions le débat dans un autre cadre. Qui vote contre, qui s'abstient ? 5 abstentions. Tout le reste votre pour. L'administration nous donnera le décompte des votes pour.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 20 voix et 4 abstentions (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)***

## **2022 DVD 4 - Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris Centre) et Cardinet (17e). Avenant n°2 fixant les dates de fin anticipée de la convention de service public de ces parcs**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons de sujet, en passant à une délibération qui vient du service de la voirie mais qui concerne le parc de stationnement Notre-Dame. C'est Florent GIRY, adjoint en charge de la voirie, des mobilités, de la gestion des chantiers, qui présente cette délibération, sur un sujet dont nous avons déjà discuté au dernier conseil.

### **Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Nous en avons en effet discuté lors du dernier Conseil. C'est une suite de délibérations qui revient régulièrement. Je rappelle le contexte : depuis 2007, la Ville de Paris a confié à la société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement l'entretien du parc de stationnement Notre-Dame. Les conséquences de l'incendie de la cathédrale en 2019 ont provoqué la fermeture du parc, de fait, qui depuis n'a pas été rouvert. Parallèlement, la Ville de Paris mène des études quant à l'aménagement des abords de la cathédrale, et les réflexions ont conduit à la décision de ne pas remettre en exploitation le parc de stationnement après les travaux, pour en faire justement un lieu utile dans le cadre de ce grand projet de réaménagement. Par délibération en février 2021, le Conseil de Paris a approuvé le principe de la résiliation anticipée de cette délégation. Toutefois, concernant ce parc de Notre-Dame (la délibération porte aussi sur un stationnement dans le 17e arrondissement, dont je ne parlerai pas ce soir), la Ville de Paris a reçu une manifestation d'intérêt spontané consistant en l'organisation de visites en réalité virtuelle. Nous en parlions lors du dernier conseil. Cet appel à manifestation concurrentielle nécessite une délibération pour modifier le contrat. L'existence d'intérêts concurrents ayant été confirmée par les juristes de la ville, il a été décidé de lancer une procédure de publicité de sélection préalable pour l'occupation de l'ouvrage, conformément à l'article 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, et dans la mesure où il est envisagé de retenir un occupant pour les volumes du parc de stationnement Notre-Dame, la délégation de service public de cet ouvrage doit être préalablement résiliée. Par cette délibération, la Ville propose de continuer cette démarche de non-remise à l'usage de stationnement de ce volume, pour proposer une résiliation de la délégation de service public à compter du 17 février 2022.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Florent. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Il s'agit d'une délibération technique ; nous avons présenté le fond du projet la dernière fois. Je vous propose de l'adopter. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **2022 DVD 13 - Exploitation des lavatories à Paris. Avenant n°1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société 2 Theloo**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons à l'ordre du jour-là DVD 13 qui concerne l'exploitation de lavatories. Vérification faite et ayant regardé les lieux qui étaient concernés, je me suis rendu compte qu'il n'était pas logique de les inclure dans cette délibération parisienne, qui concerne un contrat de concession d'occupation du domaine public à l'échelle toute parisienne, avec des lieux qui sont des lieux de lavatories. Les lieux qui concernent Paris Centre font l'objet d'autres modes d'exploitation. Nous avons donc demandé à retirer cette délibération car il n'est pas pertinent de voter une convention avec un organisme qui n'aura pas d'exploitation à faire sur ces lieux. Je parle à la place de Dorine BREGMAN, mais j'ai demandé le retrait de la délibération et donc je vous propose de la retirer de l'ordre du jour. S'il y a des questions, je suis prêt à les prendre. Je n'en vois pas. Je vous rappelle que nous sommes engagés dans un processus d'installation de toilettes sur l'espace public, notamment dans les jardins. Nous aurons donc à reparler de celles du square de la tour Saint-Jacques. Quant au parvis de Notre-Dame, la question n'est pas pertinente, puisque comme Florent GIRY vient de le rappeler à l'instant, le parvis de Notre-Dame fait l'objet d'un grand concours, dont la session avait lieu aujourd'hui même. J'y ai participé jusqu'à ce qu'il soit temps de rejoindre le Conseil de Paris Centre ; je ne peux évidemment rien vous en dire, mais les 4 équipes ont présenté des projets très enthousiasmants qui comprennent tout le parvis de Notre-Dame, et notamment les toilettes qui sont sur ce parvis. Elles seront donc traitées dans ce cadre.

***La délibération est retirée et reportée à la prochaine séance.***

## **2022 SG 11 - Convention entre la Ville de Paris et le Comité International Olympique (CIO) ayant pour objet d'encadrer l'utilisation des images olympiques**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

S'il n'y a pas de questions, nous passons à la dernière délibération de ce Conseil, qui est un conseil exceptionnellement court. C'est le secrétariat général et cela concerne les Jeux Olympiques, ce qui m'amène à donner la parole à Benoîte LARDY, l'adjointe en charge de la culture et du sport

### **Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Bonjour à tous et à toutes. Merci Monsieur le Maire de me donner la parole pour cette délibération qui est la régularisation d'une convention passée entre la ville de Paris et le CIO. Le CIO, je le rappelle, est le propriétaire exclusif de tous les droits, les droits à l'image et aux données, se rapportant aux Jeux Olympiques.

La Ville de Paris a décidé d'organiser du 5 janvier au 1er février, c'est-à-dire en ce moment, à l'intérieur et à l'extérieur de Paris Rendez-vous, qui est l'office de tourisme de Paris situé rue de Rivoli en face du BHV, une exposition consacrée aux affiches officielles des Jeux Olympiques d'été et aux affiches artistiques produites à partir des Jeux Olympiques de 1964, qui se sont déroulés à Tokyo. Ce projet, qui est labellisé « Olympiade culturelle » par Paris 2024 a vocation à présenter au public un aspect méconnu mais remarquable des Jeux Olympiques : remarquable sur le plan artistique, social ou politique, chacune étant un témoignage artistique d'une époque et de ses enjeux. De plus, elles sont en majeure partie l'œuvre de grands artistes, depuis la fin du 19e siècle en tout cas, de Toulouse LAUTREC à Pierre SOULAGES, par exemple. D'ailleurs, l'étude des affiches des JO fait partie du cycle 3 de l'enseignement des arts plastiques ; c'est dire à quel point elles ont un intérêt sur ce plan.

Afin d'utiliser les affiches officielles portant sur les Jeux Olympiques, la Ville de Paris a dû obtenir l'autorisation du CIO, à des fins évidemment non commerciales, et sous diverses autres conditions que vous avez pu voir sur le contrat annexé à la délibération. L'autorisation d'utilisation des images prend fin le 15 février 2022 ; donc courez voir l'exposition.

Je vous propose d'approuver cette subvention.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Cette délibération nous concerne un tout petit peu plus que les autres puisque nous aurons droit à une exposition sur les grilles de l'Hôtel de Ville, qui comme chacun sait est à Paris Centre.

Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.***

**VŒUX**

## **VPC 2022 01 - Vœu déposé par Karine Barbagli relatif aux collèges dans les cités scolaires**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons presque terminé ce Conseil ; il reste les vœux, mais certains ont été retirés et il n'en reste qu'un, que présente Karine BARBAGLI. Il concerne les collèges en cité scolaire.

### **Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je vais vous présenter un vœu qui me tient à cœur. Je suis élue maintenant depuis juillet 2020 en charge des affaires scolaires et je suis stupéfaite et interpellée par des parents à propos des collèges qui sont en cité scolaire. Deux de nos collèges sur les sept sont en cité scolaire : le collège Victor Hugo et le collège Charlemagne. Pour ces collèges, la Région Île-de-France en est le maître d'ouvrage, et nous, Ville de Paris, sommes les cofinanceurs. Sur les 5 autres collèges, les travaux sont conduits par la DASCO ou par la DCPA. Je peux vous dire ce soir le montant qui a été investi dans les travaux en 2021 pour ces 5 collèges : 705 000 euros. Pour les collèges en cité scolaire, je n'ai pas de chiffres et je n'ai pas de programmation. Nous avons été interpellés à de nombreuses reprises par les représentants de parents des collèges Charlemagne et des collèges Victor Hugo sur des travaux à conduire dans ces sites qui impactent la sécurité ou bien-être de nos collégiens et de nos collégiennes. Par exemple, les travaux de rénovation de l'annexe Epernon de Victor Hugo, avec un mur étayé, une cour qui s'affaisse, un porche d'entrée qui est sous filet, des travaux d'intérieur des classes qui sont inexistantes. Sur le collège Charlemagne nous avons été interpellés sur un budget participatif où la Ville est prête à financer et où aucune étude n'a jamais été déployée par la Région. Certains collégiens de Charlemagne n'ont absolument aucune assise pendant les cours ou pendant l'interclasse ; ils ont la chance d'avoir une grande cour, mais sans aucune assise.

Je ne vais pas vous détailler tous les écrits et travaux que j'ai cités dans le vœu, mais ce soir nous souhaitons, en coopération avec le groupe communiste, que la Maire de Paris interpelle la présidente de la Région Île-de-France, afin que des études et la programmation des travaux soient menés au plus vite, pour la sécurité et le bien être des collégiennes et des collégiens des cités scolaires Victor Hugo et Charlemagne, avec une priorité évidemment pour les travaux de sécurité qui concernent toute la communauté scolaire. Merci.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de prise de parole sur ce vœu ? Corine FAUGERON et Antoine SIGWALT.

### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Le groupe ELV de Paris Centre aimerait être cosignataire de ce vœu. La situation décrite par Karine est terrible ; c'était déjà le cas quand mes enfants étaient au collège. Nous avons réclamé des casiers pour que les enfants puissent éviter de porter leur cartable toute la journée sur le dos. Cela n'a pas été possible.

Je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire et que ce vœu est une très bonne chose.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Antoine SIGWALT.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

La présentation qui a été faite laisse entendre que la Région bloque les travaux, alors que, si j'ai bien compris, les travaux sont décidés en concertation entre la Ville (la DASCO) et la Région, avec des réunions fréquemment organisées entre les deux collectivités sur le sujet des cités mixtes. Du coup, je suis un peu surpris de la présentation qui a été faite. Je suis tout à fait favorable à ce que les travaux soient faits là où il y a des besoins, mais je suis extrêmement surpris que la Ville ne vous donne aucune information alors qu'en fait, ils sont tout le temps en discussion l'un avec l'autre.

**Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Nous avons fait le point sur toute la programmation 2022 des collèges de Paris Centre avec le responsable bâtiment de la DASCO ; il avait des ébauches de programmation de la part de la Région, et attendait de grandes précisions. Cela fait un an que nous posons des questions à la Région sans avoir de réponse, sur le budget participatif de Charlemagne et l'aménagement de la cour. Je rappelle que des racines d'arbres viennent jusque dans le réfectoire et bouchent parfois les canalisations. De même au collège Victor Hugo. La Région peine à donner de la visibilité à la programmation et à nous donner des chiffres concrets ; il y a un chiffre sur tout Paris mais nous aimerions savoir précisément quel est le montant des travaux faits et à venir pour ces collèges qui ont vraiment des besoins importants, qui concernent la sécurité des collégiennes et des collégiens.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. J'ajoute simplement que la complexité induite par la gestion croisée des collèges lorsqu'ils sont en cité scolaire, avec la gouvernance de la Région, font que ces projets n'avancent pas ou avancent beaucoup plus lentement. Karine ne pointe pas d'intentionnalité, c'est simplement un constat : les travaux n'avancent pas, la coordination est très complexe. L'intention du vœu est de provoquer un peu de réaction pour que nous avancions. Dans le passé, nous avons pu, grâce à l'intervention d'un élu d'opposition, Vincent ROGER, qui siégeait au Conseil régional, faire avancer des dossiers. Je constate aujourd'hui que c'est très difficile ;

le seul objectif de ce vœu est que les travaux dans les collèges en cité scolaire puissent avancer.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je note une unanimité. Je vous remercie de terminer ce conseil comme il a commencé, par une unanimité.

**À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous demande deux minutes de plus, pour vous donner les grandes lignes de l'agenda des prochains jours :

- Mardi 25 janvier : réunion de concertation relative au projet de trame verte du Marais, qui sera aussi en dématérialisé, et que je vous invite à suivre ;
- A 19h, dans le cadre de la culture avant toute chose, autour de Benoîte LARDY, le quatuor midi minuit qui propose deux heures de Mozart et de Schubert. Je vous laisse découvrir cela dans le catalogue en mairie et en ligne ;
- Samedi 29 janvier : célébrations du Nouvel an chinois, dans les conditions sanitaires dans lesquelles nous nous trouvons, avec tout de même à 16h30 un défilé et une danse avec les associations chinoises de Paris Centre. Certains d'entre vous les connaissent bien et sont familiers de ces danses. Ce sera notamment devant la mairie de Paris Centre, et ce sera précédé à 15h de la pose d'une plaque en la mémoire des premiers Chinois qui sont arrivés à Paris Centre juste après la Première Guerre mondiale. Ce fut une longue attente pour avoir cette plaque et je suis très heureux de l'avoir enfin ;
- Le 1er février à 18h30, une marche exploratoire dans le cadre du lancement de 5 nouvelles rues aux écoles à Paris Centre. On se retrouvera place des Vosges devant l'école Vosges Tournelles ;
- Le 3 février à 18h30, une autre marche exploratoire, dans le même cadre, démarrera rue saint Roch devant l'école privée.
- Le prochain Conseil de Paris aura lieu du 8 au 11 février ;
- Le prochain Conseil de Paris Centre aura le lundi 7 mars.

Je vous souhaite une excellente soirée après ce Conseil, record de rapidité, d'efficacité et d'unanimité. Je vous remercie.

La séance est levée à 19h48.